

## WARTIME HOUSING—YORKTON, SASK.

## M. CASTLEDEN :

1. Quelles catégories de maisons la Wartime Housing Corporation construit-elle dans la ville de Yorkton?

2. Combien en construira-t-elle de chaque catégorie en vertu du présent contrat?

3. Combien en coûtera-t-il au Gouvernement pour chaque catégorie de maisons?

4. Combien de ces maisons sont construites avec un soubassement?

5. A-t-on conclu une entente en vue d'exonérer ces maisons des taxes municipales?

6. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle durée?

## M. McILRAITH :

1. Trois genres :

4 pièces, 5 pièces et 6 pièces.

2. Genre	Nombre de maisons	
	Projet n° 1	Projet n° 2
4 pièces	23	9
5 pièces	21	12
6 pièces	6	4
	—	—
	50	25

3. Genre	Prix estimatif par maison	
	Projet n° 1	Projet n° 2
4 pièces	\$3,671.44	\$4,090.48
5 pièces	4,720.42	5,250.57
6 pièces	4,812.95	5,360.16

4. Aucune.

5 Propriété de Sa Majesté le roi au nom du Canada, ces maisons sont, par le fait même, exemptes d'impôt. Toutefois, aux termes d'un accord conclu entre la municipalité et Wartime Housing Limited, cette dernière consent à verser annuellement, en guise d'impôt, une somme de \$24 par maison de deux chambres à coucher et de \$30 par maison de plus de deux chambres à coucher, de même qu'un dollar par maison pour l'éclairage des rues.

6. A l'égard du projet n° 1, jusqu'au 31 mars 1960. A l'égard du projet n° 2, jusqu'au 31 octobre 1961.

Les deux projets sont visés par la disposition suivante, incluse dans l'accord sous forme de clause ascensionnelle. "Si le coût de chaque maison dépasse \$4,000 ou s'il est inférieur à cette somme, on étendra ou restreindra la période mentionnée dans l'accord d'une année par \$200 d'écart dans un sens ou dans l'autre."

## COMPAGNIES DE L'ÉTAT

## M. JACKMAN :

1. Quels sont les noms de toutes les compagnies de l'Etat?

2. Quand chacune a-t-elle été constituée en corporation?

3. Quels sont les pouvoirs de chacune?

4. Quels en sont les administrateurs et les fonctionnaires supérieurs?

5. Quels étaient les frais d'exploitation ou les profits ou pertes de chacune au cours de la dernière année consignée?

6. Quelques-unes de ces compagnies sont-elles actuellement inactives?

M. McILRAITH: Je dois dire que les renseignements demandés aux quatre premiers alinéas sont fournis dans le document parlementaire n° 136 publié le 15 mars dernier à la suite de l'ordre de dépôt de document n° 49. On y trouvera donc une réponse complète. Quant à l'alinéa 5, on en trouvera la réponse dans le rapport des comptes publics qui a été déposé à la Chambre. Je demande en conséquence que la question soit retirée.

M. L'ORATEUR: Réponse a été donnée aux alinéas 1, 2, 3 et 4.

M. JACKMAN: On n'a pas répondu aux alinéas 5 et 6, monsieur l'Orateur.

M. McILRAITH: Réponse a été faite.

M. GRAYDON: Et quelle a été cette réponse?

M. McILRAITH: Pour les alinéas 1, 2, 3, 4 et 6, on devra se reporter au document parlementaire n° 136 déposé à la Chambre le 15 mars 1946. Pour l'alinéa 5, on consultera le rapport des comptes publics.

M. JACKMAN: Je ne sais pas les noms de toutes les compagnies de l'Etat et je demande au ministre de me les indiquer. En outre, les honorables députés n'ont pas le personnel voulu pour aller puiser ici et là les renseignements qu'ils désirent. J'estime que les services du Gouvernement devraient nous faciliter la tâche en répondant à toute question raisonnable.

M. GRAYDON: Ces renseignements sont disséminés un peu partout et l'honorable député voudrait qu'on les rassemble.

Le très hon. M. ILSLEY: Nous ne le faisons pas habituellement.

(Plus tard)

M. JACKMAN: A propos de la question n° 22, qui figure à mon nom au *Fevilleton*, je n'ai pas très bien saisi, monsieur l'Orateur, votre décision finale sur les alinéas 5 et 6. Doit-on considérer que réponse a été donnée, ou bien ces deux alinéas sont-ils réservés?

M. L'ORATEUR: On a répondu à la question.

M. GRAYDON: En théorie, oui; en pratique, non.

M. JACKMAN: Il m'est impossible...

M. L'ORATEUR: A l'ordre! La question ne peut donner lieu à un débat.